



**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUCE
LEGALEMENT CONVOQUE LE 16 MARS 2026

S'EST REUNI LE 20 MARS 2026 A L'HOTEL DE VILLE, EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

MME JACQUELINE ROBBE, DOYENNE D'AGE, A PRIS LA PRESIDENCE DE SEANCE CONFORMEMENT
A L'ARTICLE L2122-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. PUIS, DES LORS SON ELECTION EN
QUALITE DE MAIRE, MONSIEUR FLORENT GAUTHIER A PRIS LA PRESIDENCE POUR LES DELIBERATIONS
N°D.2026.00012 A 2026.00014.

ETAIENT PRESENTS

M. Florent GAUTHIER, M. Olivier MARCADON, Mme Badiha BOUNOUADAR, M. Brice GAUTHIER,
Mme Doris SÉJOURNÉ, M. Thomas BARRÉ, Mme Bénédicte VINCENT, M. Jérôme POUPONNOT,
Mme Françoise HANOT, M. Matthias BELAT, Mme Jacqueline ROBBE, Mme Josiane POTTIER, M. Jean-
Michel SOCIER, M. Albert TRÉPY, M. Thierry COUVRAY, M. Thierry CHAMPEAUX, Mme Cathie PANIER,
Mme Virginie PETIT, Mme Nadia GUIMARD, Mme Nathalie MEGRET, M. Jean-Philippe HOANG-TRONG,
M. Farid KASMI, Mme Blandine ABAUTRET, M. Mickaël ROBIN, M. Jérôme OLOA-BILOA,
Mme Hélène RODRIGUES, M. Diafara SOUKOUNA, M. Benjamin BERROU, Mme Constance LACELLE,
Mme Vanessa NASRI, Mme Inès BALADRE, M. Claude FRISCHE, Mme Pénélope RENAUDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Doris SEJOURNE.

La séance est ouverte à 20h03.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2026.
> Adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
> Décisions n°D.2026.00011 à D.2026.00052

1. Délibération n°2026.00011 : Election du Maire

Le conseil municipal, après avoir voté, déclare que le candidat Monsieur Florent GAUTHIER a obtenu 31 suffrages. Conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Florent GAUTHIER a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin.

En conséquence, la doyenne d'âge, Madame Jacqueline ROBBE, proclame Monsieur Florent GAUTHIER, maire de la commune de Lucé et l'installe dans ses fonctions. Ce dernier a immédiatement pris la présidence de la séance.

2. Délibération n°2026.00012 : Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, détermine à neuf le nombre d'Adjoints conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Délibération n°2026.00013 : Election des Adjoints

Le conseil municipal, après avoir voté, déclare que la liste de Monsieur Olivier MARCADON a obtenu 31 suffrages. Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste de Monsieur Olivier MARCADON a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin.

Monsieur Le Maire proclame : Monsieur Olivier MARCADON premier adjoint, Madame Badiha BOUNOUADAR deuxième adjointe, Monsieur Brice GAUTHIER troisième adjoint, Madame Doris SÉJOURNÉ quatrième adjointe, Monsieur Thomas BARRÉ cinquième adjoint, Madame Bénédicte VINCENT sixième adjointe, Monsieur Jérôme POUPONNOT septième adjoint, Madame Françoise HANOT huitième adjointe, Monsieur Matthias BELAT neuvième adjoint.

4. Délibération n°2026.00014 : Lecture et transmission de la charte de l'élu local : Prise d'acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur le Maire à 20h56.

Lucé le 25 MARS 2026

Florent GAUTHIER
Maire



Certifié affiché du 25 MARS 2026 au 25 MAI 2026
Certifié publié le 25 MARS 2026 sur le site internet www.luce.fr.

Par délégation du Maire,
Le responsable des services de l'Administration Générale,
Romain FOUASNON

